

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ÉTAT

07/221 DU 25/5/87

17) SECRET N° /MPSAJ.DGFP.DGPCE.SAV
portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1982 de Monsieur
ROUBITA Daniel, Ingénieur de 8^e Mine
échelon des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des services techniques
(Mines).

LE PREMIER MINISTRE,

/ISAS :

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Or-
donnance n° 049/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines disposi-
tions de la constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonction-
naires;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960, fixant le statut commun des ca-
dres de la catégorie A des services techniques;
Vu le décret n° 62-130/FP du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62 du 3 Février 1962, portant
statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiéran-
hie I;
Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965, réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires;
Vu le décret 74-170 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62-130/FP du 9 Mai 1962, fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires;
Vu le décret n° 84-853 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier
Ministre;
Vu le décret n° 86-1192 du 10 Décembre 1986, portant nomination des
Membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 86-1113 du 10 Décembre 1986, portant organisation des
intérimaires des Membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 85-260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des si-
tuations administratives des agents de l'Etat;
Vu le décret n° 86-877 du 18 Juillet 1986 sur la prise d'effet des
avancements et reclassements;
Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avan-
cement réunie en date du 4 Juillet 1986 à Brazzaville;

DECRETE :

Moussy

Article 1^{er}: Monsieur MOULI (Daniel), Ingénieur/ de 8^o échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) en service à la Société ~~Minérienne~~ Congolaise de Recherches et d'exploitation Minières (SO.CO.R.E.M.) est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 pour le 9^o échelon de son grade. à 2 ans.

Article 2 : Le présent décret sera ~~enregistré~~, publié au JOURNAL et ~~communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville le 25 MAI 1987

Par le Premier Ministre
 Le Gardien des Sceaux,
 Ministre du Travail, de la Sécurité
 Sociale et de la Justice,

Moussy

[Signature]

Commandant Dieudonné KIMBELE.

ange Edouard POUNGUI.

Applications:

| | |
|----------------------|---|
| JORPC..... | 2 |
| MTSSJ..... | 2 |
| DGFP..... | 2 |
| DGI CE..... | 2 |
| MME..... | 2 |
| SGMH..... | 2 |
| SOCOREM..... | 2 |
| Mini Finances; ; ; ; | 2 |
| DGB(solde)..... | 2 |
| DCF..... | 2 |
| SGGM/BC..... | 2 |
| INTERESSE..... | 2 |
| B/Stat DGFP..... | 2 |